

L'an deux mil vingt, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph COLLET, Maire.

Présents : MMES et MM. LE TILLY G, MATHECADE G, LE MERRER L, FLAGEUL G, IVANOV L, ADELIS G, FOULFOIN F, LE BIHAN E, COLOMBEL M, TILLY M, PERRENNES AM, TREHOREL V, BERNARD E, BRAJEUL J, LE GOFF E, LE COUEDIC C.

Absent excusé : M. PERENNEZ G. qui a donné pouvoir à M. BRAJEUL J.

Absent : M. BRE V.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020 ET SUBVENTIONS ULIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessous pour l'année 2020 :

	Subv 2019	Subv demandée	Proposition subv 2020
Trévé-sports foot	1 400,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €
Groupement des jeunes Triangle Uzel	655,00 €		655,00 €
Amicale cyclotouriste	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Société de chasse	100,00 €	150,00 €	100,00 €
Club des Jeunes	600,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Théâtre "Pour vous faire rire"	160,00 €	180,00 €	160,00 €
Anim' à Trévé	200,00 €	250,00 €	200,00 €
Trévé Danses et Loisirs	260,00 €	300,00 €	260,00 €
Créamanflor	210,00 €	210,00 €	210,00 €
Les amis sonneurs des Landes	110,00 €	200,00 €	110,00 €
Autour de Jules	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ABBI	100,00 €	200,00 €	100,00 €
Course cycliste du Méneac	690,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
ASCRL *	10 084,90 €	9 811,90 €	9 811,90 €
Amicale Laïque (pour ASCRL)	4 252,14 €	4 427,58 €	4 427,58 €
OGEC (pour ASCRL)	4 638,70 €	5 156,82 €	5 156,82 €
OGEC (convention)	46 182,50 €	48 277,46 €	48 277,46 €
Protection civile	30,00 €	164,50 €	30,00 €
Société hippique rurale	50,00 €		50,00 €
Comice Agricole Loudéac	361,90 €	361,90 €	361,90 €
Rayon de soleil	100,00 €		100,00 €
Alcool assistance - Croix d'or	80,00 €		80,00 €
Croix Rouge Française	50,00 €		50,00 €
Maison Familiale Rurale Loudéac	80,00 €		40,00 €
Chambre des Métiers St Brieuç et Dinan	200,00 €		160,00 €
Centre Eugène Marquis	100,00 €		100,00 €
Asso Valentin Hauy	50,00 €		50,00 €
ADAPEI	50,00 €		50,00 €
AFM (Myopathie)	120,00 €		120,00 €
Pierre Le Bigaut (Mucoviscidose)	50,00 €		50,00 €
Prévention routière	30,00 €		30,00 €
Prométhée	30,00 €		30,00 €
Solidarité Paysans Côtes d'Armor	30,00 €		30,00 €
Restos du cœur	100,00 €		100,00 €
AMF 22	578,79 €	594,23 €	594,23 €

Fédération nat accidentés du travail	40,00 €		40,00 €
Donneurs de sang	100,00 €		100,00 €
Lire et Enseigner	50,00 €		50,00 €
Scouts et guides de France	90,00 €		60,00 €
L'Amuse d'Hilvern	120,00 €		30,00 €
Agriculteurs de Bretagne		165,70 €	165,70 €

* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la subvention ci-dessous pour l'ASCRL pour 2020 :

Montant subvention : 19 396,30 €

dont 3 817,60 € pour la partie culture (poste animatrice)

dont 5 994,30 € pour la partie sport

dont 9 584,40 € pour les associations scolaires

Participation classe ULIS :

* école Sainte-Anne : Thaïs Guillouet est scolarisée en classe ULIS dans cet établissement. Il est décidé de verser la même somme que celle prévue dans le contrat d'association conclu avec l'école privée soit 513,59 € pour un élève.

* écoles publiques: à la demande de la ville de Loudéac, il sera versé une participation pour les élèves scolarisés dans la classe ULIS. En 2019, la participation d'un montant de 501€ a concerné Florent Etienne scolarisé à l'école du Centre. Pour 2020, nous attendons le titre de recette.

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif de la commune et le compte de gestion dont les écritures sont conformes :

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 115 792,09 €

recettes : 1 435 855,70 €

résultat année : + 320 063,61 €

résultat reporté : 320 063,61 €

Section d'investissement :

dépenses : 1 140 897,75 €

recettes : 1 176 514,90 €

résultat année : 35 617,15 €

résultat reporté : - 169 517,18 €

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 17 voix pour.

Résultats :

	Résultat clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2019	Résultat clôture année 2019
Investissement	- 205 134,33 €		35 617,15 €	- 169 517,18 €
Fonctionnement	266 133,09 €	266 133,09 €	320 063,61 €	320 063,61 €

ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Percepteur dont les écritures sont identiques.

Section de fonctionnement :

dépenses : 37 449,48 €
recettes : 22 640,44 €
résultat année : - 14 809,04 €

Section d'investissement :

dépenses : 842 854,84 €
recettes : 838 361,12 €
résultat année : - 4 493,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 17 voix pour.

Résultats :

	Résultat clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2019	Résultat clôture année 2019
Investissement	- 5 526,98 €		- 4 493,72 €	- 10 020,70 €
Fonctionnement	67 111,82 €	57 111,82 €	- 14 809,04 €	- 4 809,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

► DECIDE de transférer les résultats du budget du service assainissement constatés au 31/12/2019 à Loudéac Communauté Bretagne Centre, à savoir :

- Résultat de fonctionnement reporté de - 4 809,04 € soit 100 % du résultat constaté;
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de - 10 020,70 €, soit 100 % du solde constaté ;

► DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés seront inscrits au budget primitif 2020 de la commune.

GENETS D'OR : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Percepteur dont les écritures sont identiques.

Section de fonctionnement :

dépenses : 239,01 €
recettes : 10 196,98 €
résultat année : 9 957,97 €

Section d'investissement :

dépenses : 23 003,94 €
recettes : 3 920,79 €
résultat année : - 19 083,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 17 voix pour.

Résultats :

	Résultat clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2019	Résultat clôture année 2019
Investissement	- 4 349,74 €		- 19 083,15 €	- 23 432,89 €
Fonctionnement	3 920,79 €	3 920,79 €	9 957,97 €	9 957,97 €

Pour information, les créances dues pour l'ancien exploitant du restaurant (Sarl IDJY) d'un montant de 6 516,93 € seront intégralement versées à la commune. Les écritures sont en cours chez les notaires.

HAMEAU DE BONNE BROUSSE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Guy Flageul présente le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Percepteur dont les écritures sont identiques.

Section de fonctionnement :

dépenses : 80 186,27 €
recettes : 73 707,70 €
résultat année : - 6 478,57 €

Section d'investissement :

dépenses : 30 366,18 €
recettes : 31 185,75 €
résultat année : 819,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif par 17 voix pour.

Résultats :

	Résultat clôture année 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat année 2019	Résultat clôture année 2019
Investissement	- 31 185,75 €		819,57 €	- 30 366,18 €
Fonctionnement	48 220,75 €		- 6 478,57 €	41 742,18 €

Arrivant en fin de mandat, Guy Flageul souhaite faire un bilan de ces six dernières années.

- au 31 décembre 2019, l'encours de la dette est de 2 183 998 €, l'endettement est de 1 310 € par habitant (sur la base 1 667 habitants). Cet endettement est estimé à 1 258 € par habitant au 6 mars 2020 et passera à 600 € au 31 décembre 2025 si aucun nouvel emprunt n'est fait.
- 2020 est l'année où le montant des annuités est la plus élevée avec 296 000 € puis 263 000 € en 2021, 223 000 € en 2022 ... et 168 000 € en 2026.
- la commune a remboursé 1 290 326 € de capital et a emprunté 745 000 € soit un différentiel de 545 326 € permettant de réduire la dette par habitant
- durant le mandat, 2 653 825 € d'investissement ont été réalisés et 600 000 € de subventions ont été versées
- en fonction de l'épargne brute 2019, la capacité de désendettement total est estimée à 5 ans et 1/2
- l'emprunt Court Terme de 300 000 € dont l'échéance est en juin 2021 pourra être remboursé en 2020 car la commune va percevoir 257 000 € de FCTVA et 130 000 € de subvention en attente.

AVIS DU PLUI-H LCBC

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11 février 2020, a arrêté son projet de PLUI-H (document envoyé par mail le 3 mars) après deux années de travaux, d'études, de concertation et de réunions techniques et thématiques et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Jacky Brajeul fait une remarque sur la déclassification de la zone de Bel-Air dont une partie redevient agricole. Il a contacté les services de LCBC sur ce point.

Monsieur le Maire dit avoir aussi contacté LCBC et que cette déclassification émane d'une volonté de protéger les zones agricoles.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet PLUI-H arrêté par le Conseil Communautaire du 11 février 2020 par 16 voix pour et 2 abstentions (J. Brajeul et G. Pérennez qui a donné pouvoir à J. Brajeul).

ACQUISITION MAISON MARTIN

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame Martin sont vendeurs de leur maison sise au 5 rue des Perrières. Cette maison est mitoyenne de la Maison des Lutins et est classée en emplacement réservé dans le PLUI-H.

Depuis octobre 2018, les effectifs de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire sont en constante évolution. Les conditions d'accueil pour les enfants et les conditions de travail pour le personnel ne sont plus adaptées.

L'acquisition de cette maison permettrait l'extension de la Maison des Lutins. Une analyse précise des besoins sera nécessaire pour établir un cahier des charges. Le recours à l'ADAC sera sans doute utile pour cette phase avant de faire appel à un architecte.

Les propriétaires ont fixé le prix à 70 000 €.

Monsieur le Maire informe que France Domaines, par avis du 4 mars 2020, a évalué ce bien à 70 000€ avec une marge de négociation de 10%.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer.

Jacky Brajeul prend la parole et dit qu'il est d'accord sur les objectifs de l'achat mais pas sur le prix d'autant plus que les travaux n'ont pas été chiffrés. Gildas Adelis demande si le prix est négociable. Monsieur le Maire, accompagné de deux adjoints, a déjà rencontré les vendeurs à trois reprises et ces derniers ne veulent pas changer le prix. Gildas Adelis suggère d'attendre d'avoir plus de renseignements sur le montant des travaux, ce que pensent également d'autres élus.

Monsieur le Maire estime que l'enveloppe des travaux et honoraires serait environ de 150 000 € soit 1800 €/2000 € par m².

Anne-Marie Perrenès pense que cet achat est indispensable et que le prix est justifié par l'emplacement au cœur des bâtiments destinés à l'enfance (microcrèche - maison des lutins - école - bibliothèque). Elle suggère que la commune continue à louer la maison en attendant le démarrage des travaux, cette idée convient également à Gildas Adelis alors que Jacky Brajeul ne pense pas que ce soit l'objectif.

Le vote concernant l'achat de cette maison se fait en deux temps :

- 1- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, se prononce favorablement à cette acquisition.
- 2- Après débat et un premier vote, une partie du Conseil Municipal se prononce en défaveur de cet achat au prix demandé. Monsieur le Maire explique que les vendeurs ne baisseront pas le prix, que ce bâtiment est nécessaire pour l'extension de la Maison des Lutins et que le fait d'attendre pour se prononcer sur la vente ne changera rien car les vendeurs restent fermes sur le prix. Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à nouveau.

Aussi, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 abstention (L.Ivanov) et 7 voix contre (E.Le Bihan, F. Foulfoin, V. Tréhorel, J. Brajeul, G. Pérennez, C. Le Couedic et E. Le Goff) :

- ▶ **DECIDE** l'achat de la parcelle AA144 au prix de 70 000 €
- ▶ **ACCEPTE** de prendre en charge les frais de notaire
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et les pièces y afférentes

SALLE OMNISPORTS

1- *Devis mission SPS :*

Monsieur le Maire donne lecture des devis demandés pour cette mission. Le Conseil Municipal retient la société AG Coordination dont la proposition s'élève à 2 450 € HT.

2- *Devis missions contrôle technique :*

Monsieur le Maire donne lecture des devis demandés pour cette mission. Le Conseil Municipal retient la société Dekra dont la proposition s'élève à 3 960 € HT.

3- *Devis missions G5 :*

4 cabinets ont été consultés. Solcap et Kornog ont répondu qu'ils ne donnaient pas suite. Nous attendons les propositions de ERC Environnement et de FondOuest.

CREPERIE : MISSION MAITRISE D'ŒUVRE AGRANDISSEMENT

Suite à la demande d'extension de la crêperie exprimée par les exploitants (Les 3 Ailes SAS), trois cabinets d'architecte ont été consultés et en premier lieu, le cabinet Dagorne-Guillemain qui était maître d'œuvre pour la rénovation de ce bâtiment.

Les propositions d'honoraires sont les suivantes :

Cabinet	Etudes	Suivi des travaux - assurances	Total HT
Dagorne-Guillemain	6 750 €	3 496,74 €	10 246,74 €
Sandrine Nicolas et associés	4 000 €	4 000 €	8 000 €
Atelier Chateau	6 500 €	4 000 €	10 500 €

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de retenir la mission complète car aucun agent communal n'a les compétences pour suivre ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (M.Colombel) retient le cabinet Sandrine Nicolas et Associés pour la mission complète de 8 000 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'un cabinet SPS devra être sollicité. La mission de contrôle technique n'est pas obligatoire pour ce type d'établissement.

VOIRIE

1- *Devis enrobage Hameau de Bonne Brousse :*

Gérard Le Tilly rappelle que ce point a été vu lors du dernier Conseil mais qu'un devis supplémentaire a été demandé.

Ces travaux concernent la préparation et l'enrobage des trottoirs devant les propriétés de M. et Mme Besnard, M. et Mme Matuszak et une petite partie chez M. et Mme Gloux suite à l'enrobage de leurs entrées à leur frais.

Les devis suivants ont déjà été présentés :

- pour la préparation : le devis de l'entreprise Buchon TP s'élève à 350 € HT
- pour l'enrobage : le devis de SPTP s'élève à 1 912,50 € HT.

Soit 2 262,50 € HT.

Le devis d'Eiffage est de 530 € HT pour la préparation et de 2 210 € HT pour l'enrobé soit 2 740 € HT.

Le Conseil Municipal retient les entreprises Buchon pour la préparation et SPTP pour l'enrobage. Les dépenses seront mandatées en section d'investissement.

2- Devis relevé topographique rue des Courcettes :

Afin d'entamer l'étude de l'aménagement de la rue des Courcettes, un relevé topographique est nécessaire. Le devis du cabinet Nicolas s'élève à 809,50 € HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis qui sera mandaté en section d'investissement.

3- Devis résine phosphorescente escalier :

Dans le cadre de l'accessibilité, la visibilité des escaliers doit être assurée. Le signalement de la présence d'escaliers permet d'éviter les risques de chutes et de blessure.

Aussi, Monsieur Le Maire a rencontré la société Eldom pour le balisage de l'escalier de la rue des Perrières vers l'étang.

Cette société propose la fourniture d'une résine gravillonnée photoluminescente pour un montant de 1 675 € HT qui sera mise sur les nez de marche. La mise en place sera effectuée par les employés communaux, l'entreprise leur donnera les informations nécessaires.

Le Conseil Municipal accepte ce devis. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

4- Devis éclairage public Hameau de Bonne Brousse :

Monsieur le Maire présente le devis du SDE concernant l'éclairage public du Hameau de Bonne Brousse.

Le descriptif des travaux est le suivant : ouverture de 20 ml de tranchée pour déplacer 2 boucles EP, fourniture et pose de 32 lanternes d'ambiance type Comatelec Hapiled 32 Led sur candélabres en acier galvanisé peint hauteur 4 m (idem Résidence des Trois Alouettes), fourniture et pose d'une armoire pour la pose de la commande EP et le raccordement.

Le montant du devis est de 60 300 € TTC dont 35 175,01 € à la charge de la commune.

Le SDE a également fait une proposition pour la fourniture et pose de 5 lanternes sur candélabre dans le chemin piétonnier pour 7 100 € TTC dont 4 141,67 € à la charge de la commune.

Emma Bernard pense que l'éclairage de ce chemin est utile car les riverains l'empruntent régulièrement.

La majorité des élus ne pensent pas que cette option soit nécessaire. Gildas Adelis et Maurice Tilly disent que, dans un premier temps, les travaux du lotissement pourraient être faits sans l'option chemin, puis, puisque tous les fourreaux seront en place, l'éclairage du chemin pourrait être vu ultérieurement.

Aussi, après en avoir délibéré, le devis du SDE pour le Hameau de Bonne Brousse est validé par l'ensemble des conseillers.

Concernant l'éclairage du chemin, 14 sont contre et 4 s'abstiennent (E. Bernard, V. Tréhorel, J. Brajeul et G. Pérennez qui a donné pouvoir à J. Brajeul).

La dépense sera imputée en section d'investissement.

5- Devis panneaux :

Un devis a été demandé à la société Décograph pour la fourniture de panneaux en dibond 3mm avec impression numérique et plastification :

- 1 panneau directionnel : Kerbéha
- 7 panneaux entrée de village : Les Landes – Le Placis – Le Placis Auray – Le Grand Chemin – Caudan – Le Bois de Quénéha – Le Quintinais

Le devis d'un montant de 78 € HT est accepté. La dépense sera imputée en section d'investissement.

6- Devis bornes en chêne :

Comme vu lors de la dernière séance, la commission voirie a décidé de mettre en place des bornes supplémentaires dans la rue Emile Jégard. Un devis a été demandé à l'entreprise Tréguier, titulaire en sous-traitance de la partie mobilier du marché d'aménagement de rues.

La fourniture et la pose de 5 bornes s'élèvent à 355 € HT. Gérard Le Tilly a pris contact avec la société Habitat Loisirs de Caudan mais elle ne propose que des bornes en sapin traité à cœur.

Le Conseil retient le devis de l'entreprise Tréguier. La dépense sera imputée en section d'investissement.

MATERIEL : DESHERBEUR MECANIQUE

Gérard Le Tilly informe que la commune possède depuis 2012 un porte-outil Kersten d'une puissance de 9 chevaux équipé de brosses métalliques pour le balayage des rues. Il a peu servi et peut être équipé d'une désherbeuse mécanique qui serait utile pour entretenir les allées sablées (étang et autres) et environ 30 % des surfaces gravillonnées du cimetière.

Cela permettrait d'empêcher l'enherbement et le rétrécissement des allées comme cela a été constaté autour de l'étang. Il a une largeur de travail de 0,75 m.

Concept Motoculture propose en supplément un jeu de dents de herse qui pourraient être adaptées et seraient idéales pour préparer la terre pour semencer les gazons au lieu de la fraise.

Le prix du matériel proposé est de 3 800 € HT négocié à 3 550 € HT au lieu de 7 000 € pour l'ancien modèle.

Le Conseil Municipal accepte ce devis. La dépense sera mandatée en section d'investissement.

SITE INTERNET : PROPOSITION CONTRAT DE MAINTENANCE

Le site est en ligne depuis le 19 février après validation par la commission réunie le 12 février.

La société PHM-Consultant propose un contrat de maintenance comprenant 12 interventions à raison d'une heure par mois par téléphone ou mail, ainsi que :

- la mise en sécurité de Wordpress
- les diverses mises à jour
- la sauvegarde complète des fichiers du site
- la maintenance évolutive : mise à jour du contenu par ajout de textes et de photos
- le suivi mensuel du référencement dans Google Search

Le contrat de maintenance annuel d'un montant de 420 € HT est accepté par le Conseil Municipal.

AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT

En application de l'article L1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement des dépenses d'investissement en début d'année 2020, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2020, à mandater les dépenses d'investissement suivantes.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2019. Ces dépenses ont déjà fait l'objet d'une délibération en 2019.

*** BP commune :**

- compte 2313 : note honoraires Agence API pour mission diagnostic faisabilité salle sports : 1 440 €

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- STEP : remblai par l'entreprise Quilliou

- Escalier : fin des plantations et du tuteurage – terre égalisée de chaque côté

- Eglise : une partie du plafond du bas-côté s'est effondrée lundi après-midi. Une autre partie fragilisée a été démolie. L'entreprise Le Marchand a été contactée pour un état des lieux et proposer un programme de travaux. La réalisation des travaux en régie a été évoquée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Passage de l'épareuse et broyeur accotement : les prestations de Kristen Connan sont de 25 € HT / km pour le broyeur pour un passage en juin, et 100 € HT/km pour le passage de l'épareuse (talus et accotement) pour un passage en octobre soit un total de 8 750 € HT. Les prix sont les mêmes qu'en 2019.

- Remboursement frais à Monsieur Robert Connan : ce dernier est piégeur assermenté et intervient régulièrement pour le piégeage des ragondins. Ceci étant une activité bénévole, Monsieur Connan sollicite le Conseil Municipal afin que ses frais d'achat de cartouches lui soient remboursés soit 46 €. Accord du Conseil.

- Feu d'artifice : il aura lieu le 12 juillet 2020 à l'étang suite à la journée festive organisée par le club des jeunes. Comme chaque année, le budget alloué est de 2 000 €.

- Remerciements : l'association Autour de Jules remercie le CCAS pour le don de 500 € fait en décembre 2019.

- Animation « Les vendredis des chapelles » : l'accordéoniste Solène Normant est retenu pour le concert à la chapelle Saint-Pierre le 24 juillet.

Dates à retenir :

- Jeudi 5 mars à 14h : réunion réhabilitation salle omnisports
- Mercredi 11 mars à 19h : commission du personnel
- Mercredi 11 mars à 20h : CCAS
- Dimanche 15 mars à 8h à 18h : élections municipales
- Mercredi 18 mars à 19h : Comité Syndical du SIAEP
- Vendredi 20 mars à 20h : élection du Maire